

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisaut, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : REGIE DES EAUX - Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 (et son annexe issue du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007) du CGCT et à l'arrêté du 2 mai 2007, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport, présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, permet aux élus et aux usagers de prendre connaissance de la situation de ce service public au titre de l'année 2008.

Le rapport fait état du prix de l'eau intégrant les différentes taxes et redevances, aussi bien pour l'eau potable que l'assainissement. Pour permettre une lisibilité plus représentative du prix payé par l'usager, il a été tenu compte d'une consommation de référence qui est définie par l'INSEE, soit de 120 m³/an, (famille de 3 à 4 personnes).

Le coût global est de 3,05 € / m³; le coût incluant l'assainissement de l'eau usée. Sur l'année 2008, ce coût global comprend une part relative à la fourniture de l'eau potable seule y compris TVA et redevances qui s'y rattachent (1,258 €/m³). Dans cette part, il revient à la Régie des Eaux de Bayonne pour la production et la distribution de l'eau potable 1,151 €/m³ (hors taxes et redevances).

Le rapport annuel présente également le bilan de la qualité de l'eau. L'avis sanitaire global rendu par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales conclut que l'eau distribuée en 2008 est de bonne qualité :

a) Qualité bactériologique :

- Nombre de prélèvements : 143
- Nombre de prélèvements non conformes : 1
- Proportion de prélèvements conformes : 99 %

b) Qualité physico-chimique :

- Nombre de prélèvements : 144
- Nombre de prélèvements non conformes : 2
- Proportion de prélèvements conformes : 98 %

Au-delà, le rapport annuel comprend détaille les volumes produits, exportés et importés :

- Volumes produits 2008 : 4 535 267 m³ quasiment stable par rapport à 2007
- Volumes exportés 2008 : 852 127 m³ en baisse de 14,8 %
- Volumes importés 2008 : 126 359 m³ en hausse de 34 000 m³

Enfin, le rapport annuel rend compte du niveau de performance du service à travers les indicateurs rendus obligatoires pour la première fois pour l'activité de l'année 2008. Le rapport annuel fait un parallèle de ces valeurs à celles déjà diffusées en 2007.

Je vous propose de prendre acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Régie des Eaux de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.